

# Héroïne médicale, un dossier à rouvrir

## LIÈGE Le projet Tadam pourrait être relancé

- ▶ Maxime Prévot se dit prêt à rouvrir le dossier de l'héroïne médicale.
- ▶ Une expérience avait été menée à Liège de 2011 à 2013.

**O**n ne peut que se réjouir des résultats encourageants du rapport de l'ULg qui note que, pour des personnes sévèrement dépendantes à l'héroïne, le traitement par diacétylmorphine (lire ci-contre) s'est révélé plus efficace que le traitement par méthadone même si le premier est plus coûteux et doit rester un outil complémentaire. »

Interpellé ce mardi par la députée wallonne et présidente du Sénat Christine Defraigne (MR), Maxime Prévot (CDH), le nouveau ministre wallon de la Santé, s'est dit prêt à rouvrir le dossier.

Pour rappel, de 2011 à 2013, la Ville de Liège a mené, avec l'ULg, une expérience de distribution d'héroïne médicale. « Nous allons voir dans quelles conditions et à quel coût il pourra être pertinent de développer le traitement par diacétylmorphine à destination des héroïnomanes de longue durée », a déclaré le ministre.

« Il est désormais clair qu'il revient à la Région de relancer et de financer le projet Tadam. À moins qu'elle ne considère que les

3 millions d'euros investis dans l'expérience-pilote positive n'ont servi à rien », réagit la libérale liégeoise, cheffe de groupe au conseil communal.

Maxime Prévot se positionne sur l'autre projet porté par le député-bourgmestre de Liège : la création de salle d'injection. « Il n'existe pas de cadre légal pour de telles salles de consommation. Les entités fédérées vont devoir se parler. » « Je réclame un débat avec audition d'experts car, pour l'instant, nous avons, sur ce projet, un avis négatif de l'académie de médecine qui estime que ce dispositif encouragerait la consommation », poursuit Christine Defraigne.

Dans un cas (Tadam et le suivi thérapeutique) comme dans l'autre (salle de consommation), la loi fédérale de 1921 sur l'usage des stupéfiants doit être modifiée. C'est en ce sens que le député fédéral Willy Demeyer (PS) a redéposé en septembre deux projets de modification de loi. Reste à voir la position du gouvernement fédéral sur ce sujet sensible. « J'ai demandé à la ministre de la Santé Maggie De Block d'avoir un débat sur ces questions-là, déclare Christine Defraigne. Même si pour le MR, la position est claire : nous n'entendons pas aller vers une légalisation de n'importe quelle drogue. » ■

Ph.Bx

### REPÈRES

#### Expérience pilote à Liège

De 2011 à 2013, la Ville de Liège et l'ULg ont mené une expérience pilote de distribution contrôlée d'héroïne médicale à des fins thérapeutiques, financée par le ministère fédéral de la Santé (3 millions d'euros). Baptisé Tadam (traitement assisté par diacétylmorphine), ce dispositif a inclus une trentaine d'héroïnomanes de longue date dont le traitement à la méthadone ne donnait pas de résultats satisfaisants. Après un an de traitement et une comparaison avec une trentaine d'autres héroïnomanes sous méthadone, l'ULg a conclu que le traitement assisté par diacétylmorphine était généralement « plus efficace que les traitements par méthadone, à la condition de rester un traitement de seconde ligne, et de ne pas avoir de limitation de durée a priori ». Faute de financement fédéral supplémentaire et malgré un rapport final positif, l'expérience pilote n'a pas été prolongée. De ce fait, certains patients bénéficiaires du dispositif ont vu leur santé fortement décliner et quelques-uns sont décédés.